

## EXTRAIT N°279-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 15 décembre 2020 suivant la convocation adressée le 09 décembre 2020, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique, à la salle des Fêtes de la commune de La Côte Saint André, sous la présidence de Madame Evelyne COLLET.

**73 conseillers en exercice :**            58 présents  
    10 pouvoirs  
    5 excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Carole FAUCHON comme secrétaire de séance.

### Codification ACTES : 8.8.2

**Environnement : Assainissement Collectif : Redevances Assainissement Collectif 2021.**

### EXPOSE

Depuis la première fusion intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2014 entre la Communauté de Communes du pays de Bièvre-Liers et la Communauté de Communes de Bièvre Chambaran, les compétences eau et assainissement collectif ont été élargies progressivement, d'abord aux 10 communes de l'ex Communauté de communes de Bièvre Toutes Aures au 1<sup>er</sup> janvier 2015 puis aux 11 communes de l'ex Syndicat Intercommunal des Eaux de la Galaure au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et enfin aux 13 communes de l'ex Communauté de communes de la Région St-Jeannaise au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ces transferts de compétences successifs ont mis en évidence une disparité tarifaire puisque chaque collectivité compétente avant le transfert disposait d'un tarif spécifique.

Au regard de la réglementation en vigueur à ce sujet et de la nécessité de respecter le principe d'égalité de l'usager devant le service public, Bièvre Isère Communauté a donc réalisé une simulation tarifaire pour déterminer le tarif cible à atteindre, en lien avec les investissements à réaliser pour la période 2019 à 2021.

Ce tarif cible a été calculé en prenant en compte les investissements à venir d'ici à 2021 et notamment l'agrandissement de la station d'épuration des Charpillates pour un montant de 10,5 millions d'euros HT.

Pour l'assainissement collectif, ce tarif cible s'élève à 2,10 € HT/m<sup>3</sup> qui se décomposerait de la manière suivante :

	Assainissement collectif montant en € HT
Part fixe	75,60
Part variable	1,47
Prix pour 120 m <sup>3</sup>	2,10

Pour 2021, il est proposé de poursuivre le lissage engagé en 2019 pour la période 2019-2026.

**Redevance domestique**

Communes	Montants en 2020 en € HT		Montants proposés pour 2021 en € HT	
	Part fixe par an	Part Variable par m <sup>3</sup>	Part fixe par an	Part Variable par m <sup>3</sup>
Bossieu, Brézins, Champier, Commelle, Faramans, Gillonnay, La Côte St-André, La Frette, Le Mottier, Longechenal, Ornacieux-Balbins, Pajay, Penol, Porte des Bonnevaux, St-Hilaire de la Côte, St-Siméon de Bressieux, Sardieu, St-Pierre de Bressieux	54,69	1,09	58,18	1,15
Bressieux	55,80	0,98	59,10	1,06
Plan	30,72	1,35	38,20	1,37
St-Etienne de St-Geoirs	30,72	1,15	38,20	1,20
St-Geoirs	30,72	1,33	28,35	1,36
Sillans	30,72	1,20	38,20	1,25
Beaufort, Châtenay, Lentiol, Marcilloles, Marcollin, Marnans, Montfalcon, Roybon, St-Clair sur Galaure, Thodure, Viriville	77,82	1,22	77,45	1,26
Artas	18,90	1,60	28,35	1,58
Beauvoir de Marc	35,59	1,49	42,26	1,49
Chatonnay	18,90	1,49	28,35	1,49
Culin	18,90	1,49	28,35	1,49
Lieudieu	56,40	0,97	59,60	1,05
Meyrieu Les Etangs	56,40	1,19	59,60	1,24
Royas	30,15	1,01	37,73	1,08
St-Agnin sur Bion	56,78	1,72	59,91	1,68
Ste-Anne sur Gervonde	45,90	1,27	50,85	1,30
Savas-Mépin	44,66	0,60	49,81	0,74
Tramolé	52,65	1,42	56,48	1,43
Villeneuve de Marc	56,40	1,19	59,60	1,24
St-Jean de Bournay	18,90	1,27	28,35	1,30

**Redevance pour usage industriel****(sur le territoire de l'ex Communauté de communes du Pays de Bièvre-Liers)**

Montant en 2020 en € HT		Montant proposé pour 2021 en € HT	
Part fixe annuelle	Part variable/m <sup>3</sup>	Part fixe annuelle	Part variable/m <sup>3</sup>
129,13	0,34	136,88	0,36

**Autres tarifs**

Intitulé	Montant en 2020 en € HT	Montant proposé pour 2021 en € HT
Dépotage des matières de vidange à la station d'épuration des Charpillates et à la station d'épuration Centre Bièvre	37,84 €/m <sup>3</sup> arrondis à <b>38 €/m<sup>3</sup></b>	40,28 €/m <sup>3</sup> arrondis à <b>40 €/m<sup>3</sup></b>

**Contrôles à la demande des notaires en cas de mutation d'un bien immobilier ou à la demande des particuliers pour les 50 communes de Bièvre Isère Communauté**

Ce tarif est applicable aux vendeurs de biens immobiliers qui souhaitent un diagnostic du raccordement de leur bien au réseau d'assainissement collectif.

Montant en 2020 en € HT	Montant proposé pour 2021 en € HT
122,54 €	129,90

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 02 décembre 2020,

---

## PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**ADOPTER** les redevances et tarifs d'assainissement collectif 2021 proposés pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

---

## DECISION

**CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à l'UNANIMITE.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Président  
Yannick NEUDER

